



Lorient, le 26 août 2021

Objet : préavis de grève pour les journées des 1,2,3,4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 septembre 2021 concernant le pass sanitaire.

Madame, Monsieur le Maire,

Madame, Monsieur le Président(e),

Madame, Monsieur le Directeur(trice)

Objet : préavis de grève pour les 1,2,3,4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 septembre 2021 concernant le pass sanitaire.

La mise en place de la loi de gestion de la crise sanitaire contraint les collectivités à exiger la présentation d'un « pass sanitaire » aux usagers des services publics. Cette mesure étant, pour le moins, fortement controversée, les agents des collectivités territoriales au contact du public (entrée de musée, piscine, salles de spectacles...) et contraints par l'employeur de procéder au contrôle du Pass sanitaire des citoyens désirant se rendre dans un établissement public, vont encore devoir affronter le mécontentement et la colère des usagers alors qu'ils ne sont en rien responsables des décisions unilatérales prises par le pouvoir. Cette situation est susceptible de générer des pressions, des agressions, ou autre types de violence à l'encontre de ces personnels, qui seraient parfaitement inacceptables.

De plus, il est primordial de convaincre les agents non vaccinés plutôt que de les contraindre au risque de stigmatiser une profession pourtant déjà bien éprouvée. Car au-delà de la vaccination, il y a un besoin urgent de lits supplémentaires et de moyens humains, avec des effectifs en nombre et qualifiés qui permettent d'accueillir, d'accompagner et de prendre soin de la population, COVID 19, ou non.

La CGT, qui s'est prononcée pour la vaccination, mais opposée à l'instauration d'un « pass sanitaire », soutiendra les salariés qui sont dans leur droit, et appelle les agents des collectivités

Coordination Syndicale Départementale des Services Publics du Morbihan

02 97 83 05 11

csdcgtmorbihan@gmail.com

territoriales à manifester leur volonté de maintenir une sécurité de l'emploi et des libertés individuelles et collectives.

Nous réaffirmons également, la nécessité de la levée de la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins dans le monde, tout en étant source de profits inadmissibles ! Tant que la pandémie ne sera pas résolue à l'échelle mondiale, elle ne le sera nulle part !

C'est pourquoi la Coordination Syndicale Départementale des Services Publics du Morbihan **dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les 1,2,3,4,5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 septembre 2021** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale du Morbihan désireux de se rendre aux différents appels de la CGT.

Le Secrétaire Général
CSD CGT du Morbihan
Thibault Le Dévéhat



Coordination Syndicale Départementale des Services Publics du Morbihan

02 97 83 05 11

csdcgtmorbihan@gmail.com